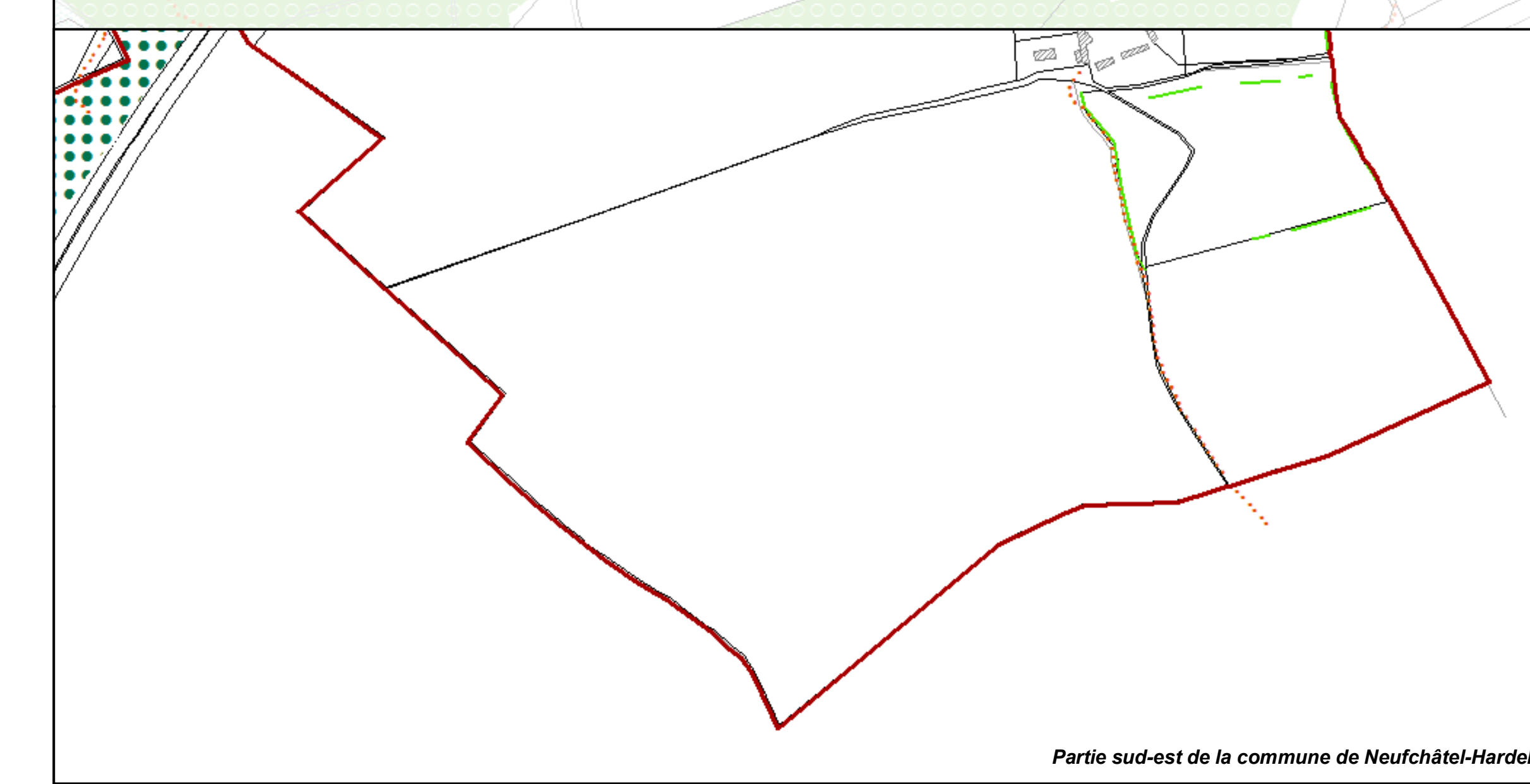
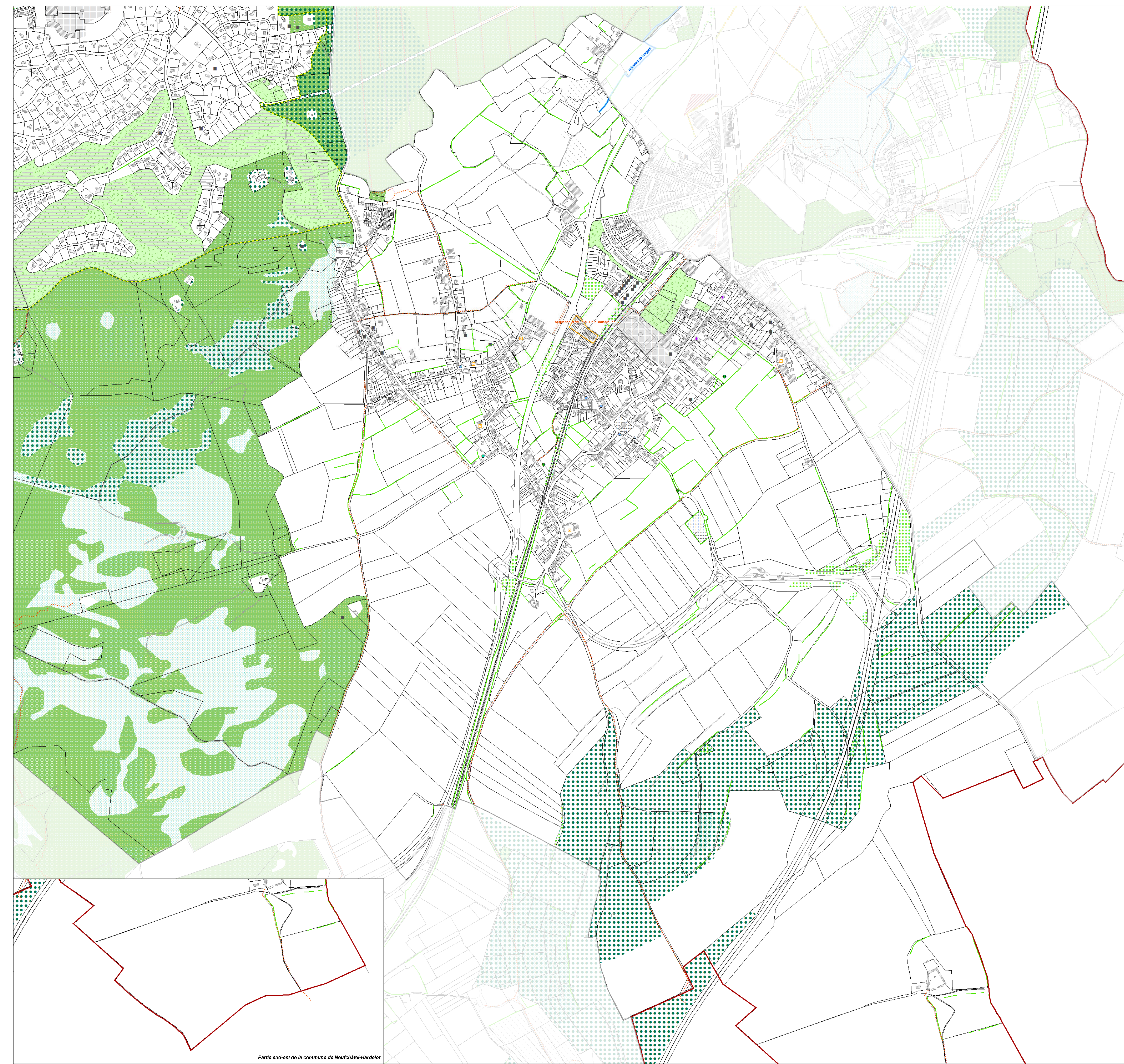
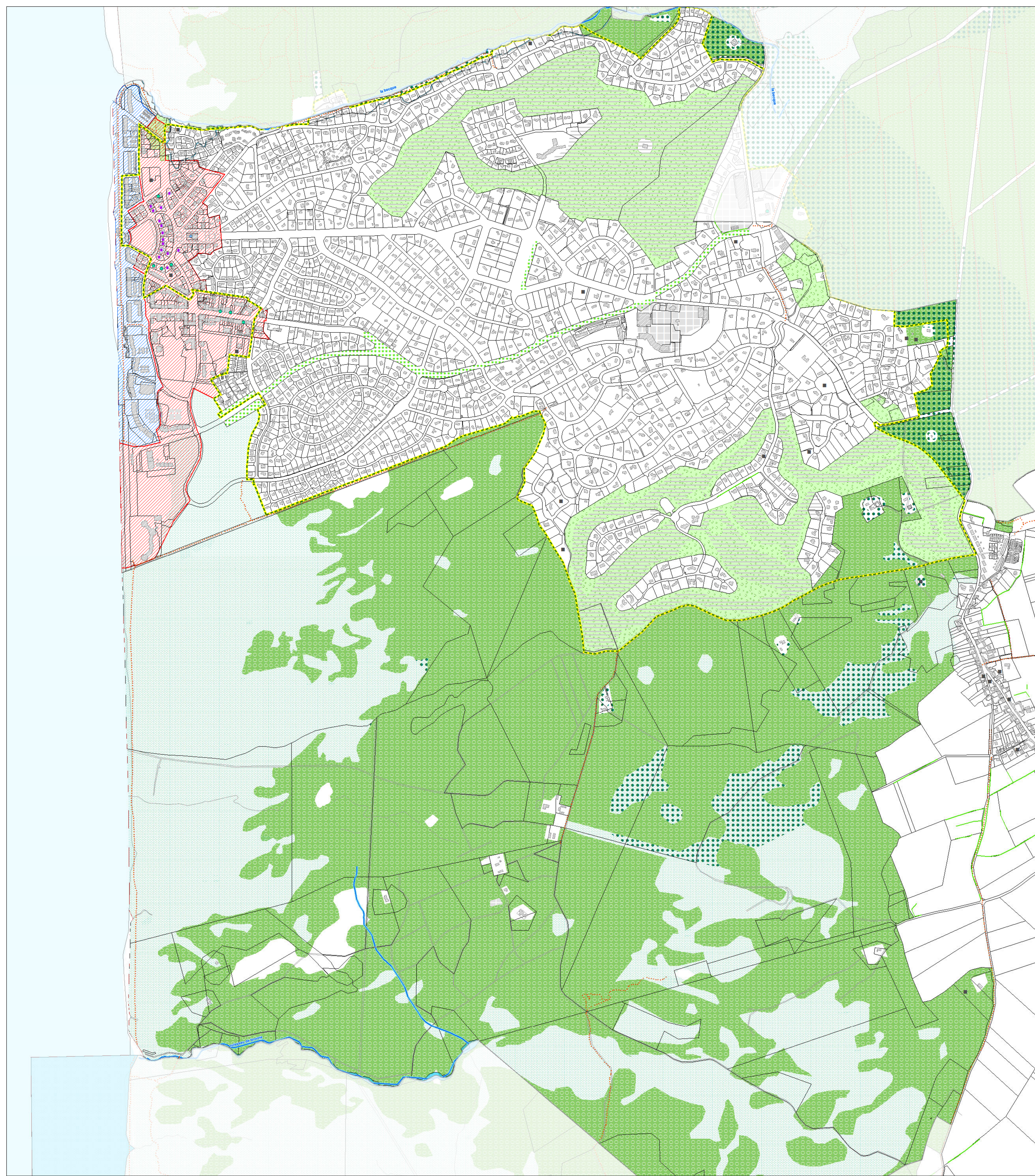




Partie sud-est de la commune de Neufchâtel-HardeLOT



PLAN
REGLEMENTAIRE
B14

Secteurs et éléments à protéger

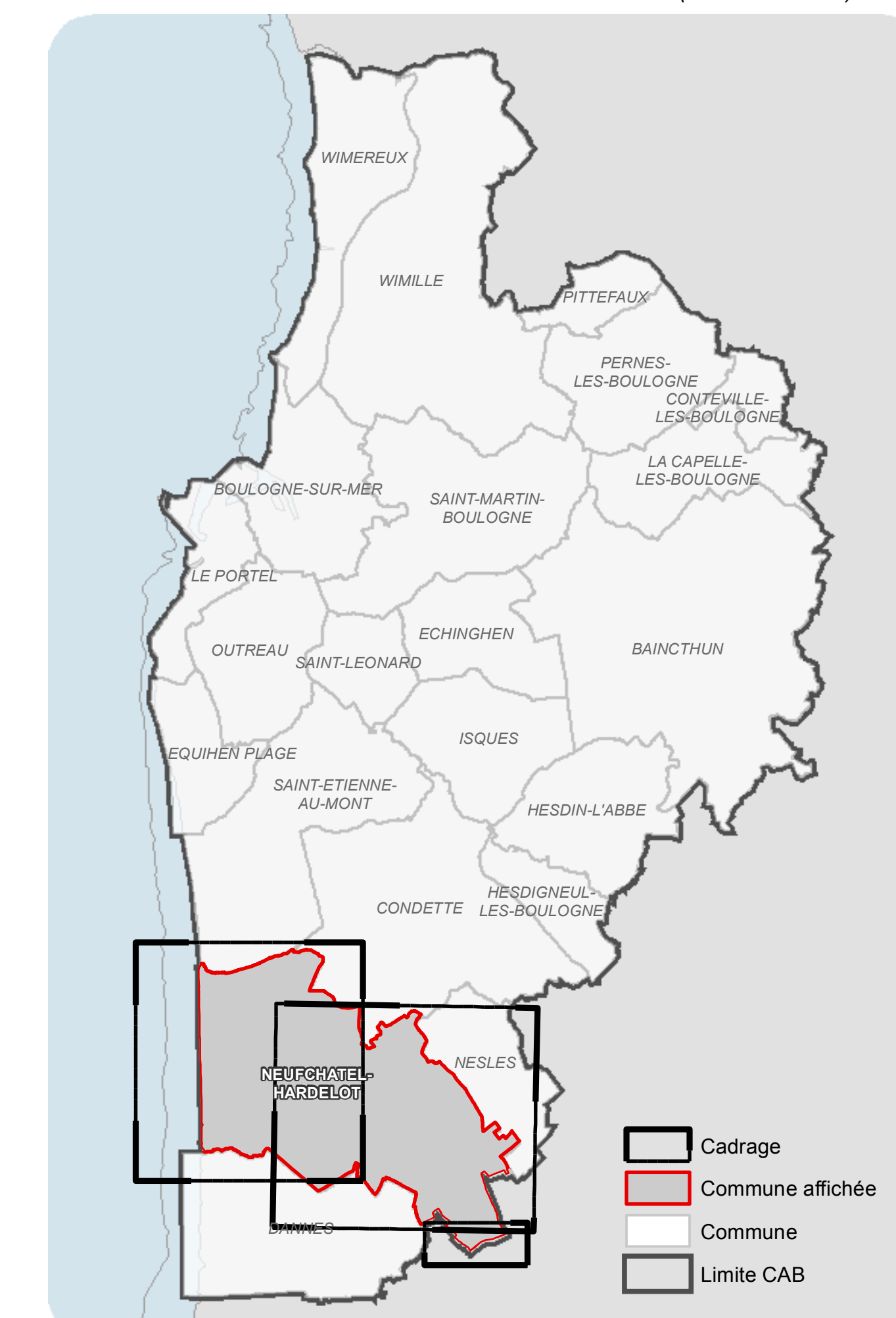
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
NEUFCHÂTEL-HARDELOT

 **BOULONNE-SUR-MER** Développement Côte d'Opale

DÉLIBÉRÉ EN CONSEIL MUNICIPAL 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconda délibération prévue par l'article 123-6 du code de l'urbanisme)

APPROBATION 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 ème)



■ Cadastre
■ Commune affichée
■ Commune
■ Limite CAB

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire B, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et C, ainsi que le cas échéant le Plan D.

Légende :

Éléments à protéger du patrimoine bâti (art. L151-19 du CU)

- Édifice public ou d'intérêt collectif
- Habitat caractéristique
- Ferme et bât d'origine rurale
- Maison de village
- Autre bâti patrimonial
- Puits patrimonial
- Séquence architecturale

Éléments à protéger du patrimoine naturel (art. L151-23 du CU)

- Haut
- Haut à créer
- Cours d'eau
- Chemin
- Fossé à créer
- Grand parc d'habitat
- Activité à protéger
- Espace de continuité écologique
- Espace boisé classé
- Espace vert
- Parcs boisés
- Cours de biodiversité
- Espace libre urbain
- Espace agricole protégé
- Secteur protection front de mer
- Secteur protection arrière-bord de mer et centre-ville

INFORMATIONS DU FOND DE PLAN

- Bât ou groupe de bât ajouté au cadastre
- Bât cadastre
- Parcelle Cadastre
- Commune
- Limite CAB
- Limite de mer
- Mer
- A16
- Axe principal
- Voie ferrée principale
- Terrain de golf
- Canal
- Cimetière
- Stades, équipements sportifs
- Campings caravants
- Hydrographie

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Source : Réalisation BDCC et CAB avec : IGN - BD Parcellaire® - 6000 cadastre numérisé (2015)
Région Nord-Pas de Calais - INSEE 2000 - PNEC 2000 - occupation du sol 2000 (PNEC 2000) - VillesCOT, TVB Pays Boulonnais